

Prise d'effet le Peut 2024



CODE DE DÉONTOLOGIE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Message de Président-Directeurs Généraux Joint



John Romano

Notre société a su réunir des personnes remarquablement talentueuses et motivées dans un climat professionnel propice à la diversité et à l'innovation. Cependant, toutes nos compétences et toute notre détermination n'auraient que peu d'impact si notre entreprise ne s'était pas engagée à respecter les normes d'éthique les plus rigoureuses.

Le Code de déontologie et de conduite professionnelle de Tronox, associé à nos politiques de conformité connexes, constitue la pierre angulaire de notre engagement à mener nos affaires avec honnêteté et intégrité, ainsi que dans le respect de toutes les lois en vigueur. Il fournit des directives sur nos responsabilités envers nos actionnaires, nos clients et chacun de nos collègues.

Il est important que chacun d'entre nous ait conscience d'avoir un rôle à jouer pour être à la hauteur de la réputation de Tronox en tant qu'entreprise qui respecte des normes éthiques et réglementaires strictes. Notre engagement est le suivant : faire ce qui est juste, travailler à nous améliorer, collaborer, adopter une attitude responsable en présence d'actes répréhensibles et demander de l'aide si une question se pose.

Que ce soit nos employés et administrateurs, ou encore nos agents, nos fournisseurs et nos sous-traitants dans le cadre de leur travail pour le compte de Tronox, chacun de nous a la responsabilité de se familiariser avec le Code et de le respecter.

À un moment où notre grande entreprise, en tant que chef de file de son marché, atteint de nouveaux sommets, nous comptons sur votre soutien pour renforcer notre culture de l'éthique et de la conformité au service de l'avenir prometteur qui nous attend.

Cordialement,

John Romano

Président-directeur général

Directeur commercial et de la stratégie

Contenu du Code

À propos de Tronox.....	6
Nos responsabilités et engagements	7
Notre engagement dans l'administration du Code.....	7
Signalement de violations ou de préoccupations	8
Les représailles ne seront pas tolérées	10
La confidentialité est primordiale	10
Mesures disciplinaires	11
Dérogations au Code	12
Questions et réponses sur nos responsabilités et engagements.....	12
Protection des informations à caractère confidentiel	13
Informations à protéger	13
Notre devoir vis-à-vis des informations qui nous sont confiées	13
Informations « importantes »	13
Accès restreint	14
Divulgence d'informations non publiques.....	14
Questions-réponses relatives à la protection des informations à caractère confidentiel	15
Comment prévenir les délits d'initiés et la divulgation d'informations privilégiées ?.....	16
Qu'est-ce qui est interdit ?.....	16
Pourquoi est-ce interdit ?	16
Ce que vous ne pouvez pas faire	16
Quand l'information est-elle non publique ?	16
Comment gérer des informations importantes et non publiques.....	17
Questions-réponses sur les délits d'initiés et les « tuyaux ».....	17
Conduite à tenir avec les clients, fournisseurs et concurrents	19
Norme de conduite.....	19
Concurrence loyale	19
Concurrence déloyale - Antitrust	19
Marketing : Dénigrement des concurrents	21
Êtes-vous responsable de la publicité ou du marketing de Tronox ?.....	21

Sécurité des produits.....	22
Offrir des cadeaux, des divertissements et/ou des voyages aux clients	22
Accepter des cadeaux de vendeurs et de fournisseurs.....	22
Avant d'accepter un cadeau, posez-vous les questions suivantes	23
Accepter des cadeaux, des divertissements et/ou des voyages	23
Questions-réponses sur la conduite envers les clients, fournisseurs et concurrents	23
Assurer un lieu de travail équitable et sûr	25
Responsabilité envers le personnel de l'entreprise	25
Santé et sécurité	25
Non-discrimination : Harcèlement et intimidation	26
Intimidation.....	26
Informations personnelles et vie privée	27
Consommation de drogues et d'alcool.....	27
Représentation des travailleurs	27
Questions-réponses sur le fait d'assurer un lieu de travail équitable et sûr	28
Protection des actifs de l'entreprise	29
Quand une telle utilisation est-elle autorisée par Tronox ?.....	29
Quand une telle utilisation n'est-elle pas autorisée par Tronox ?	29
Utilisation appropriée des actifs de l'entreprise	29
Gestion des registres	30
Propriété intellectuelle	30
Cybersécurité	31
Questions-réponses sur la protection des actifs de l'entreprise.....	32
Garantie de l'exactitude des registres et rapports de l'entreprise	33
Comment assurer l'exactitude	33
Contrôles de comptabilité	34
Documentation	34
Politique contre le blanchiment d'argent	34
Prévention de la facilitation de l'évasion fiscale	34
Rapports auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») ; Autres communications publiques	35
Questions-réponses sur l'exactitude des registres et des rapports.....	36
Nos responsabilités envers le grand public.....	37

Relations avec des représentants publics.....	37
Quelles sont nos responsabilités ?	37
Activités et contributions politiques et caritatives	38
Contact avec les médias et déclarations publiques.....	38
Utilisation des réseaux sociaux	38
Protection de l'environnement	39
Le respect du droit local et des coutumes locales.....	40
Contrôles des exportations et importations	40
Embargos et sanctions.....	40
Questions-réponses sur les responsabilités envers le grand public	41
Éviter les conflits d'intérêts	42
Une situation de conflit peut survenir lorsqu'un employé ou un administrateur.....	42
Opportunités d'entreprise	44
Questions-réponses sur les conflits d'intérêts	44
À qui s'adresser pour toute assistance concernant le présent Code	45

À propos de Tronox

Notre Code de déontologie et de conduite professionnelle (le « Code ») établit les normes régissant la conduite de nos affaires selon le meilleur comportement éthique. Les obligations énoncées dans le présent code s'appliquent à Tronox Holdings plc, à ses filiales, sociétés affiliées, coentreprises et autres entités qui, dans chaque cas, sont directement ou indirectement contrôlées ou gérées par Tronox, aux employés et administrateurs de ces entités (dans le cadre des activités applicables à leur travail pour Tronox) et aux agents, fournisseurs et sous-traitants de ces entités (dans le cadre des activités applicables à leur travail pour Tronox). Un comportement reflétant des normes éthiques élevées est attendu de tous les administrateurs, employés et autres individus assujettis au Code, indépendamment de leur poste ou du lieu où ils exercent. Aucun administrateur, dirigeant, manager, superviseur ou agent n'a l'autorité d'enfreindre le Code ou de demander à une autre personne d'enfreindre le Code, les autres politiques de Tronox ou le droit en vigueur. Nous nous efforçons de mener nos activités de manière responsable et éthique, en adhérant aux valeurs suivantes :

Notre approche

Un regard tourné vers l'extérieur nous permet de voir au-delà de nous-mêmes et de faire preuve d'une responsabilité globale.

Nos valeurs fondamentales

Nous ne faisons aucun compromis sur la sécurité, la fiabilité et la responsabilité de nos installations.

Nous honorons notre responsabilité de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes.

Nous traitons les autres avec respect et agissons avec une intégrité personnelle et organisationnelle.

Nous développons notre organisation avec des personnes diverses et talentueuses qui font une différence positive et nous investissons dans leur réussite.

Nous sommes polyvalents, déterminés et efficaces.

Nous sommes dignes de confiance et fiables, et nous construisons des relations mutuellement enrichissantes.

Nous avons une responsabilité commune et de grandes attentes pour nous-mêmes et les autres.

Nous faisons un travail correct et dans les règles de l'art, dans tous les aspects de notre activité.

Nous nous réjouissons de travailler ensemble pour accomplir de grandes choses.

Nos résultats

Des tonnes de qualité, sûres et peu coûteuses pour nos clients et des rendements exceptionnels pour nos actionnaires

Le service juridique est chargé d'enquêter sur les violations présumées et détectées du Code, de tenir à jour la ligne d'assistance Déontologie et conformité de Tronox (la « Ligne d'assistance ») et de rapporter toute activité importante au responsable concerné, à l'équipe de direction de Tronox, au Comité d'audit du Conseil d'administration et, le cas échéant, aux administrateurs ne faisant pas partie de la direction. L'audit interne est chargé de surveiller et de vérifier le respect du Code en examinant et en évaluant les activités de l'entreprise.



Nos responsabilités et engagements

Chez Tronox, nous nous engageons à respecter le Code, les autres politiques de Tronox et toutes les lois en vigueur dans le cadre de la conduite de nos activités. Nous nous efforçons de mener nos activités dans le monde entier conformément à des normes exemplaires en matière d'intégrité commerciale.

Nos responsabilités

- ☐ Lire avec attention l'ensemble de ce Code.
- ☐ Fournir des informations exhaustives et honnêtes dans tout rapport réalisé par Tronox.
- ☐ Suivre l'esprit et la lettre de la loi dans tous les aspects de nos affaires.
- ☐ Signaler immédiatement toute violation du présent Code.
- ☐ Coopérer pleinement lors de toutes les enquêtes internes et externes.

Le présent Code servira de guide destiné à aider tous les employés, directeurs, agents et fournisseurs à agir et à prendre des décisions pour le compte de Tronox conformément aux présentes normes. Bien entendu, aucune directive ne peut être exhaustive, et la responsabilité d'une conduite correcte vous incombe.

Notre engagement dans l'administration du Code

Les employés recevront une copie de ce Code au moment où ils intégreront Tronox et en accuseront réception par écrit. Chaque année, les employés disposant d'un compte de messagerie électronique et d'un ordinateur suivront la formation sur la compréhension du Code et obtiendront une certification à cet effet.

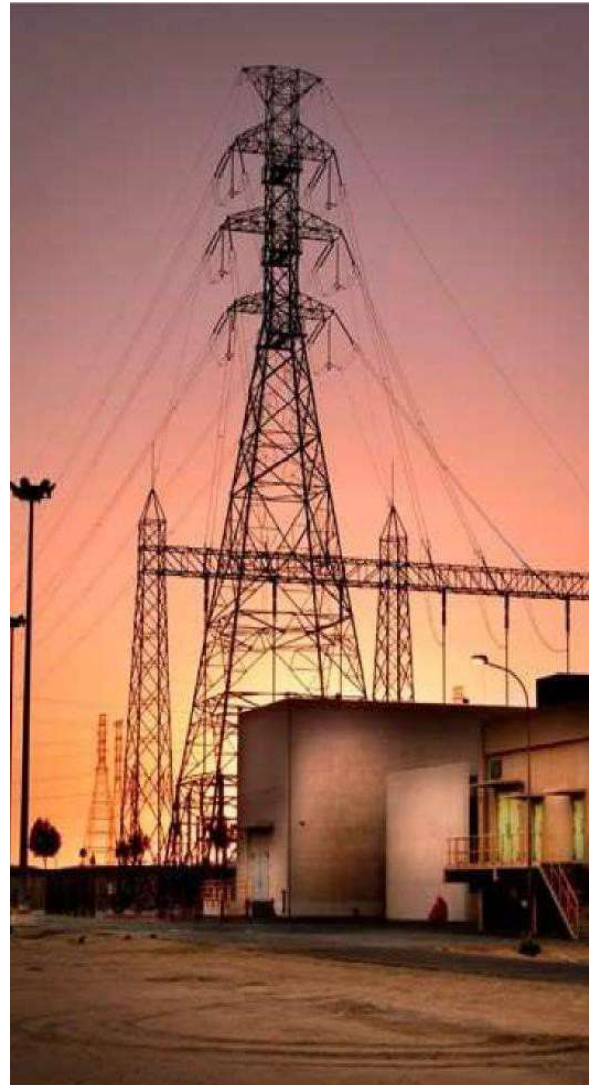
Les administrateurs recevront une copie de ce Code au moment de leur élection au Conseil d'administration. Chaque année, le Comité de gouvernance et de nomination du conseil révisera le Code. Chaque année, la direction présentera l'applicabilité du Code à la conduite des administrateurs. Les agents, sous-traitants et fournisseurs seront également tenus de respecter le Code dans le cadre de leurs activités pour le compte de la Société.

Signalement de violations ou de préoccupations

Rien ne peut se substituer à l'intégrité personnelle et au bon jugement. Vous êtes confronté à une décision difficile ? Demandez-vous si vous seriez à l'aise si votre décision était rendue publique. S'il vous semble que votre décision pourrait sembler inappropriée d'un point de vue juridique ou éthique, si vous avez des doutes quant à la meilleure marche à suivre ou des questions sur l'applicabilité du présent Code, nous vous encourageons à vous entretenir avec votre responsable ou le service juridique.

Nous avons le devoir de signaler toute conduite inappropriée, contraire à l'éthique ou illégale ou tout comportement en violation du présent Code, de la loi ou de toute autre politique de Tronox. Si vous constatez ou soupçonnez une infraction, vous devez en informer votre responsable ou le service juridique. Les hauts dirigeants et les administrateurs de l'entreprise doivent effectuer tout signalement auprès du service juridique.

Speak Up, la ligne d'assistance Déontologie et conformité de Tronox, est un moyen supplémentaire de signaler des violations de la politique de la Société, des lois, règles et réglementations gouvernementales ou toute autre



préoccupation d'ordre éthique. Elle est destinée à compléter les canaux de signalement habituels de la Société. Elle est administrée par Convercent, un fournisseur de services tiers.

Sous réserve des lois locales, vous avez la possibilité de signaler toute action de manière anonyme. Votre signalement sera traité de manière confidentielle. Le directeur juridique de Tronox fournit des rapports dans les plus brefs délais au Comité d'audit du Conseil d'administration concernant les signalements reçus par le biais de la Ligne d'assistance, ainsi que leur issue.



Le service de signalement de la Ligne d'assistance est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les signalements par écrit peuvent être réalisés en ligne sur : [tronox.com/speak up](https://tronox.com/speakup).

Les signalements téléphoniques peuvent être réalisés en composant le : +1 800 461-9330 (ce numéro est gratuit aux États-Unis et au Canada ; des numéros verts locaux sont disponibles sur tronox.com/speakup).

Veuillez vous reporter à la Politique relative à la Ligne d'assistance pour en savoir plus.

Les représailles ne seront pas tolérées

Tout le monde doit se sentir suffisamment en confiance pour signaler des violations. Tronox ne prendra aucune mesure de rétorsion et ne tolérera aucun harcèlement ou aucunes représailles à l'encontre de qui que ce soit pour avoir signalé, de bonne foi, des violations présumées des lois, règlements, politiques ou procédures de Tronox, y compris du présent Code.

Un signalement communiqué de bonne foi ne signifie pas que vous devez être certain d'une violation effective de l'éthique. Cela signifie simplement que vous avez une raison légitime de croire que quelque chose ne va pas.

Par représailles, on entend toute mesure négative prise à l'encontre d'une personne qui a fait ou s'apprête à communiquer un signalement de bonne foi. Concrètement, cela signifie que Tronox ne vous licenciera pas, ne vous rétrogradera pas, ne vous transférera pas à un poste moins intéressant ou ne fera preuve d'aucun acte discriminatoire à votre encontre pour avoir attiré son attention sur des actes suspectés d'être illégaux, contraires à l'éthique ou en violation de ce Code, ou pour avoir fourni des informations relatives à une enquête.

Tronox se réserve toutefois le droit de sanctionner toute personne qui : (1) fait sciemment une fausse accusation ; (2) communique de fausses informations à Tronox ; (3) enfreint le présent Code, toute loi applicable ou toute autre politique ou procédure de Tronox ; ou (4) a, par ailleurs, agi de manière inappropriée.

La confidentialité est primordiale

Tout signalement faisant état de préoccupations liées au présent Code sera gardé confidentiel dans la mesure du possible ou si la loi le permet.

Cependant, vous devez savoir que certaines situations nécessitent la divulgation d'informations à caractère confidentiel pour pouvoir être résolues. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section Informations à caractère confidentiel ci-dessous.



Mesures disciplinaires

Le non-respect du Code est considéré comme une affaire sérieuse.

Les mesures disciplinaires peuvent inclure un licenciement immédiat pour faute.

En cas d'infraction, la nature de toute mesure disciplinaire ou corrective sera déterminée en consultation avec les experts appropriés.

Les violations des exigences légales et réglementaires peuvent entraîner leurs propres sanctions civiles et pénales, notamment des amendes et des peines d'emprisonnement. Si Tronox a subi une perte, les responsables pourront faire l'objet de poursuites. Lorsque des lois ont été violées, Tronox coopérera toujours pleinement avec les autorités compétentes.

Le service juridique est responsable de l'administration de la mise en œuvre et de l'exécution du présent Code, y compris des enquêtes sur les violations du Code.

Quels faits peuvent entraîner une sanction disciplinaire ?

- Toute violation du présent Code ou de toute autre politique de Tronox
- Demander ou ordonner à autrui de violer le présent Code ou toute autre politique de Tronox
- S'abstenir de signaler rapidement ou prendre des mesures pour dissimuler des violations connues ou présumées du présent Code ou de toute politique de Tronox
- Communiquer sciemment de fausses informations concernant une violation ou une violation potentielle
- Toutes représailles à l'encontre d'une autre personne pour avoir signalé des violations présumées
- La violation de toute loi en vigueur ou autre règle qui vous expose ou qui expose Tronox à des sanctions pénales (amendes ou peines de prison) ou à des sanctions civiles (dommages-intérêts ou amendes)

Dérogations au Code

Les dérogations au Code pour les hauts dirigeants ou les administrateurs ne peuvent être accordées que par le Conseil d'administration et seront rapidement divulguées, comme l'exige la Securities and Exchange Commission (« SEC »), la bourse ou toute autre règle ou réglementation applicable. Le directeur juridique doit établir, par écrit, les dérogations au Code pour toute personne assujettie au Code. Les demandes desdites dérogations doivent être adressées par écrit au directeur juridique.

Les mises à jour du Code seront adressées aux individus assujettis au Code, si besoin, afin de refléter les modifications ou changements.

Questions et réponses sur nos responsabilités et engagements

Q Comment savoir si un problème touche à la conformité ?

R Privilégiez le signalement de toute erreur commise de bonne foi qui, selon vous, ne respecterait pas la loi ou la politique de la Société.

Q Pouvez-vous donner quelques exemples de problèmes de conformité ?

R Vous craignez d'avoir peut-être été témoin d'un comportement frauduleux, d'une discrimination dans les pratiques d'embauche ou de toute autre violation réelle ou potentielle du Code, des politiques de l'entreprise ou des lois en vigueur.

Q Comment signaler un problème de conformité ? Mon signalement restera-t-il confidentiel ?

R Vous pouvez signaler votre problème à votre responsable ou au service juridique. Vous pouvez également soumettre un signalement confidentiel par le biais de la Ligne d'assistance. Votre signalement restera confidentiel dans la mesure permise par le droit local.



Protection des informations à caractère confidentiel

Tronox doit concilier ses intérêts en matière de préservation de la confidentialité des informations relatives à son activité et ses responsabilités en matière de divulgation publique de telles informations avec exactitude et exhaustivité et dans des délais raisonnables. Cela signifie que Tronox exige des personnes qui traitent des informations à caractère confidentiel ou qui en prennent connaissance de se conformer aux directives et procédures suivantes.

Informations à protéger

Les informations à caractère confidentiel sont toutes les informations de la Société (ou des informations que d'autres personnes ont confiées à Tronox) qui :

- ne sont généralement pas connues du public ;
- pourraient être utiles aux concurrents si elles venaient à être divulguées ; ou
- causeraient du tort à Tronox (ou à ses clients ou partenaires commerciaux) si elles venaient à être divulguées.

Notre devoir vis-à-vis des informations qui nous sont confiées

Nous avons le devoir de préserver la confidentialité de toutes les informations que Tronox, les « Sociétés désignées » ou leurs clients nous ont confiées, à moins que leur divulgation ne soit autorisée ou légalement exigée.

Les « Sociétés désignées » incluent toute entreprise avec laquelle Tronox entretient des relations, telles que :

- des arrangements contractuels en vigueur (p. ex., clients, prestataires de biens et services, vendeurs ou titulaires de licence) ; ou,
- des arrangements contractuels potentiels (y compris la négociation de coentreprises, d'offres conjointes, etc.) ou l'acquisition/la vente de titres ou d'actifs).

Informations « importantes »

Les informations importantes et non publiques peuvent prendre la forme de plans d'affaires ou d'autres documents, de conversations ou même de la connaissance d'un communiqué de presse imminent. Elles doivent être traitées avec soin pour préserver leur confidentialité. De façon générale, une information est « importante » si un *investisseur* peut :

- la juger importante en vue d'acheter ou de vendre les titres de la Société ; ou
- considérer que ladite information a considérablement modifié la composition totale des informations disponibles sur les titres de la Société.

N'oubliez-pas ! Si vous avez le moindre doute sur « l'importance » de certaines informations, vous devez dissiper tout doute avant de prendre une décision.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur les secrets commerciaux et les informations exclusives dans la section Protection des actifs de l'entreprise.

Voici quelques exemples d'informations qui devraient être présumées « importantes » :

- ☐ les informations financières sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de Tronox (comme ses revenus), y compris les modifications d'informations financières communiquées antérieurement
- ☐ les prévisions financières, en particulier les estimations de bénéfices
- ☐ les plans de déclaration de fractionnement d'actions ou de dividendes ou d'augmentation ou de diminution des dividendes
- ☐ les fusions, acquisitions, offres publiques d'achat ou cessions, ou l'achat ou la vente d'actifs importants
- ☐ les changements importants dans les opérations ou de nouveaux produits importants à introduire
- ☐ les nouvelles émissions proposées de titres, les emprunts exceptionnels ou les paiements de dettes
- ☐ les nouvelles informations importantes relatives aux litiges
- ☐ les enquêtes gouvernementales, procédures pénales ou mises en accusation, toute conséquence collatérale, y compris la possibilité de radiation de contrats publics, et toute autre action gouvernementale importante

Accès restreint

L'accès aux informations importantes non publiques n'est réservé qu'au personnel de Tronox concerné par un « besoin de savoir ». Cela signifie que tous les efforts raisonnables doivent être déployés pour limiter à la fois le nombre de membres du personnel de Tronox ayant connaissance de ces informations et la duplication et circulation de documents écrits contenant ces informations.

En règle générale, vous devez réfléchir aux mesures à prendre pour limiter l'accès aux informations non publiques et protéger de toute autre manière la confidentialité de ces informations. En cas de doute, consultez immédiatement votre superviseur ou le service juridique.

Divulgaration d'informations non publiques

De façon générale, c'est la direction qui est responsable de la divulgation publique d'informations non publiques. Il est donc important de préserver la confidentialité des informations non publiques, que vous pensiez que la divulgation publique ait déjà eu lieu ou pas.

Si vous êtes contacté par une personne extérieure à Tronox pour discuter d'informations confidentielles, **ne divulguez aucune information à caractère confidentiel** et invitez cette personne à contacter l'administration de Tronox concernée. Hormis le « besoin de savoir », aucune divulgation ne sera effectuée sans l'approbation préalable du service juridique ou d'un autre organe de direction approprié.

Questions-réponses relatives à la protection des informations à caractère confidentiel

Q Tronox annonce un nouveau produit. Désireux d'aider à en assurer la promotion, pouvez-vous envoyer des e-mails contenant les coordonnées des clients fidèles pour que des employés les contactent concernant le nouveau produit ?

R Consultez le service juridique avant de procéder de la sorte. De nombreux pays n'autorisent pas le transfert d'informations personnelles ou de données d'un pays à l'autre. Avant de procéder à l'envoi des informations, vous devez vérifier si des restrictions relatives au transfert ou à la protection des données sont applicables ou si Tronox a mis en place un accord de transfert de données approprié.

Q Lors d'une conférence, vous rencontrez un propriétaire d'entreprise qui pourrait devenir un client majeur. Cette personne vous communique ses coordonnées personnelles et vous souhaitez vivement que Tronox commence à lui envoyer des informations pertinentes. Devez-vous aller de l'avant en introduisant ses coordonnées dans la base de données mondiale de contacts de Tronox afin que d'autres collaborateurs puissent la contacter pour lui communiquer des informations susceptibles de l'intéresser ?

R Non. Les pays ont souvent des lois en place relatives aux données personnelles qui protègent et parfois interdisent le partage d'informations personnelles en l'absence du consentement exprès de l'individu. Pour toute question sur une situation similaire, consultez le service juridique pour savoir comment stocker et utiliser des informations ou données personnelles similaires.



Comment prévenir les délits d'initiés et la divulgation d'informations privilégiées ?

Qu'est-ce qui est interdit ?

L'achat ou la vente de titres d'une société en ayant connaissance d'informations importantes et non publiques violant une obligation fiduciaire et une relation de confiance avec une société (dénommé « Délit d'initié »), ou la divulgation d'informations à des tiers réalisant des transactions sur la base desdites informations (dénommé « divulgation d'informations privilégiées »), sont interdits par les lois relatives aux valeurs mobilières applicables.

Pourquoi est-ce interdit ?

Les violations des lois sur le délit d'initié peuvent exposer Tronox et les personnes qui se livrent à de telles activités à de lourdes responsabilités civiles et pénales.

Ce que vous ne pouvez pas faire.

Vous ne devez effectuer aucune opération sur des titres*, qu'il s'agisse de Tronox ou de toute autre société ouverte, tant que vous êtes en possession d'informations importantes et non publiques sur lesdites sociétés.

Vous ne devez pas communiquer d'informations importantes non publiques à une personne susceptible de les utiliser pour acheter ou vendre des titres. Peu importe que vous retiriez ou non un bénéfice pour les informations que vous divulguez.

Quand l'information est-elle non publique ?

Les interdictions de délit d'initié n'entrent en jeu que lorsque vous possédez des informations importantes et « non publiques ». Le fait que des informations aient été divulguées à quelques membres du public ne les rend pas publiques aux fins de transactions d'initiés. Pour être « publiques », les informations doivent avoir été diffusées de manière à toucher les investisseurs en général, et les investisseurs doivent avoir la possibilité d'agir sur la base de ces informations.



** Aux fins du présent Code, le terme « titres » comprend les options ou les instruments dérivés relatifs à ces titres et à d'autres titres immédiatement convertibles ou échangeables contre lesdits titres.*

Comment gérer des informations importantes et non publiques.

Si vous obtenez des informations dans le cadre de services rendus à Tronox, vous devez :

- ▢ ne divulguer aucune information importante, non publique ou à caractère confidentiel à qui que ce soit, interne ou externe à Tronox (y compris aux membres de votre famille), sauf si cela est strictement nécessaire et dans des circonstances qui permettent de croire raisonnablement que les informations ne seront pas utilisées à mauvais escient ou divulguées de manière inappropriée par leur destinataire ;
- ▢ vous abstenir de recommander ou de suggérer à toute personne d'effectuer des opérations sur des titres, que ce soit de Tronox ou de toute autre société, alors qu'elle était en possession d'informations importantes et non publiques sur ces titres ; et
- ▢ vous abstenir de toute transaction sur titres, que ce soit des titres de Tronox ou de toute autre société, tant que vous êtes en possession d'informations importantes et non publiques sur leurs activités ou opérations.

Si vous avez des difficultés à déterminer si vous devez vous abstenir de prendre une décision d'investissement ou de communiquer des informations avec d'autres personnes, privilégiez la prudence et abstenez-vous.

N'oubliez-pas !

Le caractère « important » d'une information peut être difficile à déterminer. Si vous avez le moindre doute sur « l'importance » d'une information, n'échangez pas et ne communiquez pas cette information.

Pour en savoir plus sur la définition du caractère « important », reportez-vous à la section « Informations à caractère confidentiel » ci-dessus ou à la politique de Tronox sur les délits d'initiés.

Questions-réponses sur les délits d'initiés et les « tuyaux »

Q Vous participez aux premières étapes d'un projet pour Tronox qui, selon vous, générera des rendements importants pour la Société et ses actionnaires. Les informations sur ce projet n'ont pas été rendues publiques. Puisque le projet en est encore à ses balbutiements et que les profits élevés auxquels vous vous attendez sont le fruit de vos propres opinions et observations, est-il acceptable d'acheter des actions Tronox ?

R Non. Vos raisons pour acheter des actions Tronox sont basées sur des informations importantes non publiques obtenues en votre qualité d'employé.

Q Pouvez-vous donner quelques exemples d'informations importantes qui ne doivent pas être divulguées ?

R Voici quelques exemples d'informations importantes : les estimations des bénéfices, les nouveaux produits à lancer ou les nouvelles acquisitions d'entreprises.

Q Combien de temps dois-je attendre avant de communiquer des informations importantes à ma famille ou mes amis au sujet d'événements significatifs que j'ai appris dans le cadre de mon travail chez Tronox ?

- R Vous devez attendre que les informations soient rendues publiques (en d'autres termes, les informations doivent avoir été diffusées de manière à toucher les investisseurs en général et les investisseurs doivent avoir l'opportunité d'agir en conséquence).

Conduite à tenir avec les clients, fournisseurs et concurrents

Le succès de Tronox dépend de l'établissement de bonnes relations avec ses clients et ses fournisseurs. La préservation d'un climat de confiance et la vente de nos produits sur la base de leur mérite sont essentielles dans la réalisation de cet objectif.

Norme de conduite

- ✓ Évitez toute conduite en violation, ou qui pourrait sembler en violation, avec des dispositions ou l'esprit d'une loi antitrust.
- ✓ Tous les agents et distributeurs doivent se soumettre à un examen préalable de leurs antécédents avant de traiter avec la Société.
- ✗ Ne concluez aucun accord ou aucune entente avec un concurrent concernant des tarifs.
- ✗ N'effectuez pas et ne discutez pas avec des concurrents ou d'autres partenaires commerciaux d'activités interdites susceptibles d'être interprétées comme un effort visant à restreindre ou à limiter indûment la concurrence (telles que les conditions de tarification ou de vente).

Concurrence loyale

Nous devons tous nous efforcer de traiter équitablement les clients, fournisseurs et concurrents de Tronox. À cette fin, nous ne devons pas profiter indûment de quiconque par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la déformation de faits importants ou toute autre pratique déloyale.

Concurrence déloyale - Antitrust

Les lois antitrust visent à protéger le processus de concurrence afin de maximiser les avantages pour le consommateur. Presque tous les pays dans lesquels Tronox opère ont adopté de telles lois. Les lois antitrust interdisent les accords entre concurrents en vue de fixer les prix, de restreindre la production, de lancer des appels d'offres, de répartir les marchés ou de boycotter des clients ou des fournisseurs. En règle générale, vous ne pouvez pas vous engager avec nos concurrents de toute manière pouvant être susceptible d'être interprétée comme un effort visant à restreindre ou à limiter indûment la concurrence.

Des risques d'infraction aux lois antitrust peuvent survenir dans divers aspects de nos activités :

1. **Tarification**—Pour être compétitifs, nous recueillons des informations sur les prix de nos concurrents et leurs actions sur le marché. Toutefois, il est possible que nous ne puissions pas obtenir ces informations directement auprès de concurrents, car l'échange d'informations peut impliquer une intention de s'entendre sur des conditions de tarification. Nous ne pouvons recueillir des informations sur la concurrence qu'à partir de sources légitimes, telles que la presse spécialisée, Internet, les clients et les consultants. Les ententes visant à fixer les prix (à savoir, des accords entre concurrents visant à augmenter, fixer ou maintenir le prix des marchandises) font partie des violations les plus graves des lois antitrust et peuvent être punies d'amendes lourdes ou de peines d'emprisonnement. Voici quelques exemples d'accords illégaux de fixation de prix avec des concurrents :

- Adopter une formule standard pour calculer les prix ;
- Adhérer à un tarif minimum ou à un barème de prix ;
- Maintenir des prix fermes ;
- Éliminer ou réduire les rabais ; ou
- Accepter de réduire les stocks ou de réduire la production.

2. **Associations commerciales et salons professionnels**—Les lois antitrust autorisent les concurrents à participer à des associations professionnelles et à des salons professionnels, à condition que les éventuelles discussions dans ce contexte n'aboutissent à aucun accord tendant à nuire à la concurrence. Pour les réunions d'associations professionnelles, il vous est rappelé de prendre connaissance de l'ordre du jour à l'avance et de vous assurer que les discussions se limiteront aux missions légitimes de l'organisation. Évitez d'insinuer que les organisateurs des associations professionnelles agissent comme des canaux d'information pour les concurrents afin de restreindre la concurrence. Faites preuve de prudence dans vos participations aux salons professionnels pour éviter l'apparence de collaboration avec la concurrence sur des informations sensibles. Ne vous pliez jamais à la demande d'un concurrent de révéler des informations non publiques telles que le pipeline de clients, les stratégies de marketing pour les produits ou les clients ou le développement de nouveaux produits.
3. **Truquage des appels d'offres**—Chaque fois que des contrats sont attribués au moyen d'un appel d'offres, toute coordination entre concurrents peut dans la pratique augmenter les prix et est, par conséquent, illégale. Vous devez rester attentif aux situations suivantes, qui sont toutes considérées comme des violations par les régulateurs des lois antitrust :
- **Suppression des offres**—Un ou plusieurs concurrents qui, dans le cas contraire, seraient supposés présenter leur offre, s'abstiennent de la soumettre afin que l'offre du concurrent gagnant désigné soit acceptée.
 - **Offres complémentaires**—Des concurrents s'entendent pour ne pas enchérir sur ou pour retirer une offre présentée précédemment, afin que l'offre du concurrent gagnant soit retenue.
 - **Rotation des offres**—Tous les concurrents soumettent des offres, mais en présentant tour à tour l'offre la plus basse.
 - **Sous-traitance**—Les concurrents qui acceptent de ne pas soumettre une offre ou de soumettre une offre ayant toutes les chances de perdre peuvent par la suite recevoir des contrats de sous-traitance ou fournir des contrats en guise d'échange.

Méfiez-vous des indicateurs de collusion et évitez les termes vagues.

Nous devons éviter, dans nos communications électroniques, memoranda, notes et déclarations publiques, les termes imprudents susceptibles de suggérer des pratiques anticoncurrentielles. Voici quelques exemples de phrases pouvant suggérer une invitation à un concurrent :

Ne déclarez **pas** que les actions de Tronox sur le prix ou la production dépendront des réactions spécifiques de vos concurrents. Par exemple, des phrases telles que « Je ne veux pas proposer un prix inférieur à celui d'un concurrent » doivent être évitées.

Ne suggérez **pas** à vos concurrents ou au secteur de se comporter de manière « rationnelle » et « appropriée » ou de cesser de se comporter de manière « illogique ». Une phrase telle que « le secteur manque de discipline » peut être sortie de son contexte et doit être évitée.

Ne discutez **pas** du prix ou de la production du secteur, ou du prix ou de la production d'un concurrent. Une déclaration telle que « l'augmentation des prix s'enracine » peut donner lieu à une interprétation de collusion.

Marketing : Dénigrement des concurrents

La publicité et le marketing de Tronox doivent être conformes à toutes les lois, règles et réglementations gouvernementales en vigueur interdisant les pratiques commerciales déloyales et trompeuses. Cela comprend toutes les politiques relatives à la publicité et la promotion des ventes.

La politique de Tronox est de mettre l'accent sur la qualité de ses produits ou services. Cependant, vous ne devez pas faire de commentaires dénigrants sans fondement sur des concurrents, leurs produits ou leurs services. Les déclarations (verbales ou écrites) concernant un concurrent ou ses produits doivent être équitables, factuelles et complètes.

Lorsque vous communiquez au sujet d'un concurrent, de ses produits ou services :

- Évitez les commentaires sur la personnalité ou les pratiques commerciales d'un concurrent (p. ex., dire à un client que les représentants commerciaux d'un concurrent sont malhonnêtes ou ne sont pas dignes de confiance). L'accent doit être mis en priorité sur les capacités et le savoir-faire de Tronox et sur les avantages de ses produits et services pour le client, plutôt que sur les faiblesses d'un concurrent.
- Évitez de faire référence aux problèmes ou aux points faibles d'un concurrent concernant des points sans rapport avec ses produits (p. ex., difficultés financières, poursuites en cours, enquêtes gouvernementales).
- Aucune déclaration concernant les spécifications, la qualité, l'utilité ou l'intérêt des produits ou services d'un concurrent ne doit être effectuée à moins d'être justifiée par les informations publiées actuelles du concurrent ou d'autres données factuelles concernant les produits actuels du concurrent. Dans certains pays, de telles déclarations peuvent également être nécessaires pour mettre en relation les aspects positifs du produit ou des services concurrentiels.

- Abstenez-vous de formuler des déclarations non corroborées selon lesquelles Tronox est à l'origine d'un produit ou d'un service ou de l'une de ses caractéristiques.

Êtes-vous responsable de la publicité ou du marketing de Tronox ?

Si oui, il est important que vous :

- vous assuriez que la publicité est sincère, non trompeuse et conforme à toutes les lois, règles, réglementations et politiques en vigueur ;
- vérifiez toutes les déclarations concernant les performances, la qualité, etc.

Sécurité des produits

Nous fabriquons et commercialisons des produits pouvant être manipulés en toute sécurité. Les produits Tronox sont testés pour garantir le respect des normes de qualité et de sécurité. Nos produits sont accompagnés d'informations relatives à la sécurité claires et pertinentes, ainsi que d'avertissements et d'instructions appropriés signalant tout danger que nos produits peuvent présenter pour les personnes, les biens ou l'environnement.

Il est important de vous assurer que vous n'autorisez pas l'expédition de tout produit reconnu comme étant défectueux, dangereux ou inadapté à l'usage auquel il est destiné.



Offrir des cadeaux, des divertissements et/ou des voyages aux clients

Tenter d'influencer les décisions d'achat des clients est inapproprié, inacceptable et, dans certains cas, illégal. C'est pourquoi vous ne devez pas offrir d'argent, de cadeaux, de remises, de faveurs spéciales ou d'autres objets de valeur aux clients actuels ou potentiels, qui pourraient être interprétés comme une tentative d'influencer indûment leur choix dans l'intérêt commercial de Tronox.

Voici quelques exemples de cadeaux acceptables que vous pouvez offrir : des articles publicitaires spécialisés largement distribués (p. ex., vêtements et accessoires de bureau portant le logo de Tronox), des billets pour des manifestations sportives ou culturelles locales, des repas au restaurant ou un geste commercial d'une valeur marchande minime.

Ne donnez jamais de cadeaux en espèces ou équivalents, tels que des cartes-cadeaux.

Dans certains cas, les traditions locales exigent le don de cadeaux lors d'occasions spéciales. Si tel est le cas, de petits cadeaux de valeur minime peuvent être présentés, à condition que le coût de ce cadeau soit entièrement documenté. Il est également important de s'assurer que le don est conforme aux programmes et politiques de conformité de Tronox.

Accepter des cadeaux de vendeurs et de fournisseurs

Les cadeaux d'affaires d'une valeur significative qui vous sont offerts peuvent avoir pour objet d'influencer de manière inappropriée votre choix de vendeurs et de fournisseurs. Par conséquent, les normes de Tronox régissant l'acceptation des cadeaux de vendeurs, de sociétés de fournisseurs ou de leurs agents sont similaires à celles relatives aux cadeaux offerts à nos clients

actuels et potentiels.

Accepter des cadeaux, des divertissements et/ou des voyages

Les décisions d'accepter des cadeaux ou des divertissements de vendeurs ou de fournisseurs doivent être régies par les coutumes locales, la discrétion et le discernement. En règle générale, les cadeaux d'affaires peuvent être acceptés à condition qu'ils aient une valeur minimale et ne comprennent ni espèces ni titres financiers. Tronox considérerait qu'un article unique ou un ensemble d'articles dépassant une valeur de 150 USD dépasse la valeur acceptable et doit être signalé à votre responsable ou au service juridique. En ce qui concerne les repas, les divertissements, l'hébergement et les offres de voyage, la décision de les accepter doit être guidée par le principe de réciprocité, à savoir si la personne qui a reçu une telle offre est en capacité de faire de même en respectant les procédures normales des comptes de dépenses de Tronox.

S'agissant de cadeaux et de divertissements :

- × Ne donnez pas de cadeaux excessifs, inappropriés, ou même donnant l'impression d'être inappropriés.
- × Ne sollicitez aucun cadeau, aucun divertissement ou aucune faveur de nos fournisseurs, clients ou concurrents.
- × N'acceptez pas de cadeaux non sollicités d'une valeur supérieure à 150 USD (sauf autorisation de votre responsable ou du service juridique).

Si le cadeau implique une administration publique ou un fonctionnaire, il est essentiel que vous vous conformiez aux informations fournies dans la section sur les lois anti-pots-de-vin et anti-corruption.

Questions-réponses sur la conduite envers les clients, fournisseurs et concurrents

Q Un concurrent de longue date vous invite à participer à une conférence sur l'état actuel et futur du secteur. Devez-vous accepter l'invitation à participer à la réunion ?

R Cela dépend. En règle générale, vous ne devez jamais participer à une réunion avec des concurrents qui pourrait enfreindre les lois sur la concurrence. Cependant, une conférence pourrait présenter une bonne occasion de développement commercial. Rassemblez autant d'informations que possible sur la réunion. Posez des questions : Est-ce une réunion publique ? Qui assistera à la réunion ? Quel est l'ordre du jour de la réunion ? Qu'est-ce qui y sera discuté ? Quel sera votre rôle dans le cadre de la réunion ? Une fois que vous avez recueilli suffisamment d'informations, discutez de l'invitation avec le service juridique, faites preuve de discernement et évitez les circonstances qui pourraient donner ne serait-ce que l'apparence d'une violation du droit de la concurrence.

Q Un concurrent annonce publiquement qu'il réduit le prix d'un produit vendu également par Tronox. La société Tronox peut-elle annoncer aux clients son alignement sur le prix du concurrent ?

R Oui, Tronox peut baisser ses prix pour rester compétitif. Toutefois, les annonces publiques d'augmentation de prix ne peuvent être effectuées qu'avec l'autorisation préalable du service juridique.

Avant d'accepter un cadeau, posez-vous les questions suivantes :

- Y a-t-il une attente de réciprocité ?
- Le type de cadeau ou d'invitation est-il approprié dans le cadre d'une relation d'affaires ?
- La fréquence de votre acceptation des offres de divertissement est-elle excessive ?
- Recevez-vous un seul article ou toute une série d'articles d'une valeur supérieure à 150 USD ?
- Avez-vous obtenu l'approbation préalable de votre superviseur ou du service juridique ?

Si vous souhaitez savoir si un cadeau particulier est autorisé dans le cadre de cette politique ou si vous devez demander une approbation pour tout cadeau ou divertissement non mentionné dans les présentes, contactez votre responsable ou le service juridique.

Q Tronox souhaite embaucher un représentant des ventes externe ayant divers contacts qui aideraient à étendre le marché et la marque de Tronox. Vous découvrez des informations et des faits suggérant un comportement contraire à l'éthique de la part de ce représentant des ventes par le passé, notamment des pots-de-vin et des cadeaux inappropriés. Devez-vous faire appel au service juridique ou négliger ces informations relatives à des conduites antérieures ?

R Contactez immédiatement le service juridique. Présentez les faits et les informations au directeur juridique et demandez-lui son avis. Vous devrez très probablement vous séparer du représentant des ventes et rechercher d'autres opportunités.

Q Je siège au Conseil d'une organisation caritative locale. Puis-je solliciter des contributions de clients pour le compte de l'organisation caritative ?

R Non. Bien que bien intentionnée, la demande peut être interprétée comme la sollicitation d'un pot-de-vin pour obtenir une préférence ou un avantage spécial en matière de tarification de produits ou de services.

Q Vous entretenez une relation de longue date avec un fournisseur de Tronox. Le fournisseur vous envoie un panier de fruits et de confiserie pendant la période des fêtes de fin d'année. Pouvez-vous accepter le cadeau ?

R Oui, ces cadeaux sont courants et ne risquent pas de vous donner un avantage injuste par rapport à un fournisseur concurrent. Les cadeaux d'une valeur supérieure à 150 USD doivent être adressés à votre responsable ou au service juridique.



Assurer un lieu de travail équitable et sûr

Responsabilité envers le personnel de l'entreprise

La relation entre Tronox et son personnel à tous les niveaux est basée sur un respect mutuel, une confiance réciproque et des objectifs partagés. Se traiter mutuellement avec respect, comme indiqué ci-dessous, constitue la base d'une bonne conduite professionnelle.

Santé et sécurité

Tronox s'efforce continuellement de fournir un lieu de travail sûr et sain, conformément à toutes les lois et réglementations gouvernementales en vigueur. Pour soutenir cette initiative, vous devez vous conformer à toutes les règles applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Si votre poste nécessite un respect des exigences en matière de sécurité et de santé au travail, vous recevrez une formation appropriée.

Les menaces ou les actes de violence ne seront pas tolérés et doivent être signalés immédiatement. Toute personne menaçant de commettre ou commettant un acte de violence sera passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, à des procédures civiles et/ou à des poursuites pénales.

Comment puis-je aider à promouvoir un lieu de travail sûr ?

- ✓ Respectez le présent Code et les lois et politiques en vigueur.
- ✓ Intervenez rapidement si vous voyez quelque chose ou quelqu'un se comporter de manière dangereuse.
- ✓ Soyez conscient de la manière dont vos décisions et vos actions affecteront la santé et la sécurité d'autrui.



Non-discrimination : Harcèlement et intimidation

Nous nous efforçons de créer un lieu de travail fondé sur l'égalité des chances, l'équité et le respect. Afin de préserver un lieu de travail inclusif et diversifié, nous devons prendre des mesures décourageant les actes de discrimination et de harcèlement. Tronox ne fait pas de discrimination dans ses pratiques d'embauche, de promotion ou d'emploi en raison de l'âge, de la race, de la couleur de la peau, de la religion, des croyances, de l'ascendance, de l'origine nationale ou ethnique, du sexe, de la grossesse, de l'identité sexuelle, de la transidentité, du genre, du handicap physique ou mental, du statut d'étranger ou de citoyenneté, du statut militaire, de l'orientation sexuelle réelle ou perçue, du statut de chômeur, du statut de fournisseur de soins, du statut marital, des antécédents de crédit, des antécédents de salaire ou de toute autre caractéristique protégée par les lois applicables. Il est interdit à tous les employés, autres travailleurs et représentants de Tronox de se livrer à des pratiques discriminatoires illégales.

Tout employé qui pense avoir été victime de discrimination ou de harcèlement sur la base de tout statut juridiquement protégé doit signaler les faits à son responsable, au responsable de la conformité ou à la Ligne d'assistance Tronox.

La Société ne tolère aucun harcèlement fondé sur l'une des caractéristiques décrites dans les présentes. Le harcèlement est un comportement offensant qui interfère avec l'environnement de travail d'autrui ou crée un environnement de travail intimidant ou hostile. Le harcèlement peut prendre diverses formes. Le harcèlement sexuel, sous la forme d'un « environnement hostile », se manifeste sous la forme de paroles, de signes, de blagues, de farces, d'intimidations ou de violences physiques de nature sexuelle ou visant un individu particulier en raison de son sexe ou de son orientation sexuelle. Les autres formes de comportement interdit comprennent : faire des gestes, proférer des menaces ou faire des remarques désobligeantes ou afficher des photographies, des dessins, des calendriers ou des affiches destinés à harceler.

Intimidation

L'intimidation est un comportement inapproprié, direct ou indirect, verbal, physique ou autre, commis par une ou plusieurs personnes à l'encontre d'une autre ou de plusieurs autres personnes, sur votre lieu de travail ou au cours de vos activités professionnelles. Toutes ces activités sont interdites.

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
✓ Respecter les caractéristiques diverses de vos collègues ✓ Établir un climat de confiance au sein de vos équipes par le biais du respect ✓ Réagir si vous pensez que quelqu'un fait l'objet de harcèlement ou est victime d'intimidation	✗ Créer un environnement hostile ou intimidant par vos actions ou vos paroles ✗ Faire des blagues ou des commentaires inappropriés ✗ Être péjoratif ou insultant envers ou concernant quiconque

Informations personnelles et vie privée

Tronox respecte votre vie privée. Nous ne collecterons, n'utiliserons, ne divulguerons et ne conserverons que les informations personnelles qui sont nécessaires pour répondre aux exigences commerciales et uniquement dans le cadre des lois des pays dans lesquels nous opérons. Les informations personnelles désignent toutes les informations susceptibles d'identifier une personne, soit uniquement à partir de ces informations, soit en combinaison avec d'autres informations, et qui sont raisonnablement susceptibles d'entrer en possession de la Société. Les employés et les agents travaillant pour le compte de la Société et ayant accès à ce type d'informations doivent se conformer à toutes les lois, règles et réglementations en vigueur imposant une norme de confidentialité concernant la conservation et la divulgation desdites informations. Par conséquent, à l'exception de toute divulgation susceptible d'être exigée par la loi, si vous avez accès à de telles données, vous n'êtes pas autorisé à divulguer à toute personne extérieure à Tronox des données concernant les affaires personnelles d'un individu, sauf en cas de besoin de savoir avéré de sa part.

Consommation de drogues et d'alcool

Tronox s'engage à fournir des lieux de travail « propres » où la consommation de drogues et d'alcool n'a pas sa place. En conséquence, les employés et les agents doivent se rendre au travail dans un état dans lequel ils pourront exercer pleinement leurs fonctions, sans l'influence de drogues illégales ou non autorisées ou d'alcool. En outre, la consommation, la possession ou la distribution de drogues illicites ou non autorisées ou d'alcool sur le lieu de travail ou dans les locaux de la Société est interdite.

Représentation des travailleurs

Bien que Tronox préfère traiter les problèmes concernant son personnel individuellement, la Société reconnaît également que les problèmes impliquant la représentation d'un syndicat ou d'un comité d'entreprise doivent être résolus dans le cadre de la loi, site par site. Par conséquent, lorsqu'il existe une représentation collective, Tronox s'efforcera d'établir une relation avec les organisations représentatives basée sur les principes de la bonne foi et du respect mutuel. Tronox s'engage à respecter toutes les lois, règles et réglementations applicables en matière d'emploi, d'immigration et de relations au travail, y compris concernant les horaires de travail et les salaires équitables.



Questions-réponses sur le fait d'assurer un lieu de travail équitable et sûr

Q De temps en temps, vous décidez de ne pas utiliser une machine conformément à la procédure d'utilisation standard et à la politique de Tronox, car cela prend plus de temps et vous ne voyez pas en quoi la méthode « sans danger » est plus sûre. Votre procédure « assouplie » est-elle un sujet de préoccupation ?

R Absolument. La sécurité est une priorité absolue. Ne pas suivre la politique de Tronox en matière de procédures ne met pas seulement votre travail en danger, mais remet également en cause votre sécurité et celle de vos collègues. L'utilisation des équipements peut s'avérer dangereuse et exige que vous respectiez toutes les procédures de sécurité. En effet, le non-respect de cette règle peut entraîner votre responsabilité personnelle pour les blessures que vous causez en ne suivant pas intentionnellement les procédures d'utilisation standard et les politiques de la Société.

Q Mon droit à la vie privée en tant qu'employé me permet-il d'envoyer des messages personnels ou des fichiers multimédias susceptibles d'être inappropriés ou offensants pour certaines personnes à partir d'un ordinateur ou d'un appareil Tronox ?

R Non. N'oubliez pas que Tronox se réserve le droit de contrôler l'utilisation de ses biens conformément à la législation applicable dans chaque pays. Cela inclut les ordinateurs, téléphones et e-mails transmis via les serveurs de messagerie de Tronox. Tronox interdit tout comportement inapproprié sur ou en utilisant les biens de la Société. Tronox respecte et fait également respecter les droits de ses employés, y compris le droit à la confidentialité.

Q Imaginons que je fasse une blague relative à la race, à la couleur, à la religion, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité ou à l'expression du genre, à l'origine nationale, au handicap, à l'âge, à la grossesse, au statut d'ancien combattant, tout en sachant qu'aucune personne présentant cette caractéristique particulière n'est présente. Mon comportement est-il quand même considéré comme offensant ?

R Oui. Le fait de se moquer ou de rire de la race, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression du genre, de l'origine nationale, du handicap, de l'âge, de la grossesse, du statut d'ancien combattant ou de toute autre caractéristique protégée par la loi est offensant et susceptible d'être considéré comme du harcèlement envers quiconque. Chez Tronox, nous devons toujours nous comporter de manière à favoriser la diversité et à créer une atmosphère accueillante pour les personnes de tous horizons.

Protection des actifs de l'entreprise

Nous avons le devoir de protéger les actifs de Tronox contre le vol, la perte ou l'utilisation abusive. Les actifs peuvent inclure :

- actifs intangibles (p. ex., listes de clients, processus de fabrication, plans et spécifications techniques, propriété intellectuelle et diverses informations, écrites ou stockées sous forme numérique) ; et
- actifs tangibles (p. ex., argent, équipements, fournitures, installations, stocks et matériel).

Une vigilance constante dans la protection des secrets commerciaux, des données commerciales et du savoir-faire exclusif de Tronox contre l'espionnage industriel est attendue et exigée.

De même, une gestion responsable des ressources de Tronox nécessite une comptabilisation précise des utilisations des actifs matériels de Tronox ainsi que des heures de travail du personnel. Les ressources Tronox ne doivent pas être détournées pour des utilisations non autorisées.

Utilisation appropriée des actifs de l'entreprise

Chaque employé et agent travaillant pour le compte de la Société et ayant accès à ses fonds ou à ses biens a la responsabilité absolue de les gérer avec la plus grande intégrité et d'éviter toute utilisation abusive desdits actifs. La fraude, le vol, le détournement de fonds ou tout autre moyen inapproprié d'obtenir des fonds de la Société par le personnel de Tronox sont contraires à l'éthique, illégaux et tout à fait inacceptables. Sauf autorisation expresse, vous ne pouvez ni utiliser à mauvais escient ni retirer des sites de Tronox les biens quelconques de la société (meubles, équipements, fournitures, ainsi que les biens créés, obtenus ou copiés par Tronox pour son usage exclusif, tels que les fichiers, documents de référence et rapports, logiciels informatiques, systèmes de traitement de données et bases de données).

Les produits et services de Tronox sont sa propriété. Toute contribution qu'un individu travaillant pour le compte de Tronox apporte à leur développement et leur mise en œuvre reste et restera la propriété de la Société, même après la fin des travaux dudit individu pour ou au nom de la Société.

Il est important que nous prévenions le vol ou le détournement des biens de la société en veillant continuellement à limiter de telles pertes par les précautions normales et en gérant les actifs de la société avec prudence.

Protégez les biens de l'entreprise en :

- ✓ verrouillant l'équipement, les fournitures et le matériel lorsque personne n'est présent pour les sécuriser ;

Quand une telle utilisation est-elle autorisée par Tronox ?

- en cas d'utilisation aux fins professionnelles prévues
- dans le cadre d'une utilisation raisonnable et limitée du téléphone ou de l'ordinateur mis à votre disposition par Tronox

Quand une telle utilisation n'est-elle pas autorisée par Tronox ?

- en cas d'utilisation pour des activités professionnelles ou politiques extérieures
- dans le cadre d'une utilisation pour télécharger, afficher ou envoyer des contenus illégaux ou contraires à l'éthique

- ✓ protégeant les identifiants et mots de passe des utilisateurs ;
- ✓ signalant les personnes ou activités suspectes au personnel de sécurité ;
- ✓ vous abstenant de télécharger des applications ou des logiciels non autorisés ; et
- ✓ évitant les discussions d'informations sensibles ou à caractère confidentiel en public et/ou en présence de personnes non autorisées (p. ex., couloirs, ascenseurs, restaurants, plateformes de médias sociaux, etc.).

Gestion des registres

Il est important de conserver nos registres dans le respect de toutes les lois, règles et réglementations applicables et en permettant d'y accéder en cas de litige, d'audit ou d'enquête. En même temps, il n'est pas pratique de conserver tous les registres indéfiniment—les frais d'entreposage seraient prohibitifs et la récupération de registres spécifiques serait difficile. Par conséquent, vous devez vous conformer aux directives de la Société en matière de conservation des registres.

Vous êtes tenu de coopérer pleinement dans le cadre de toute enquête interne ou externe dûment autorisée, y compris concernant les violations du présent Code et les litiges en cours. S'il vous est demandé de conserver des documents conformément à une enquête ou à une mise en suspens pour des raisons juridiques, vous ne devez jamais dissimuler, altérer, détruire ou omettre de communiquer des informations pertinentes.

Propriété intellectuelle

Tronox a réalisé un investissement majeur dans sa propriété intellectuelle, qui comprend :

- ▢ des brevets
- ▢ des appellations commerciales
- ▢ des marques de commerce
- ▢ des noms de marques
- ▢ des informations exclusives (p. ex., processus, données, savoir-faire, secrets commerciaux, formules, améliorations, techniques de production, programmes informatiques et informations et listes de contrats de vendeurs et de clients)

Vous ne pouvez pas divulguer à des personnes non autorisées—que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de Tronox—des informations qui tendent à compromettre des technologies dont Tronox est propriétaire ou des secrets d'exploitation. En outre, des précautions raisonnables doivent être prises pour empêcher la divulgation par inadvertance de telles informations. Cette confidentialité des informations de la société s'applique même après la cessation du travail de l'individu pour ou au nom de la Société.

De plus, tout comme Tronox s'attend à ce que ses droits de propriété intellectuelle et d'information exclusifs soient respectés, Tronox respecte les droits de propriété des autres. Par conséquent, il est contraire à la politique de Tronox d'intercepter, de dupliquer ou d'utiliser, par des moyens électroniques ou autres, des supports tels que des logiciels, des enregistrements audio ou vidéo, des publications ou toute autre propriété intellectuelle protégée, sans l'autorisation du titulaire du brevet ou du droit d'auteur. Toute offre d'informations à caractère confidentiel provenant de sources extérieures doit être refusée, à moins que des garanties juridiques appropriées aient été prises.

Cybersécurité

L'intégrité des programmes informatiques et des données Tronox ne doit pas être compromise. L'utilisation inappropriée de technologies informatiques ou de données peut exposer la Société à des risques, notamment des attaques de virus et des violations de la sécurité des technologies informatiques. Faites extrêmement attention à protéger ces actifs contre la corruption, intentionnelle ou non.

Le matériel informatique, les logiciels et les données stockés dans les technologies informatiques de la Société, ainsi que les données de l'entreprise stockées sur les terminaux du personnel, sont, en définitive, la propriété de la Société. La protection de ces technologies informatiques et de ces données incombe à tout le personnel de la Société.

Des contrôles de sécurité sont en place et révisés continuellement pour assurer leur protection contre les nouvelles menaces informatiques. Dans le respect de la loi, la Société se réserve le droit de surveiller ou de vérifier l'utilisation par un individu de ses systèmes d'information et d'accéder aux communications électroniques ou aux informations stockées sur des systèmes, appareils ou équipements à des fins de maintenance, pour répondre à des besoins professionnels ou pour satisfaire à des obligations légales ou aux exigences d'une politique. Si les technologies informatiques et les données de la Société sont utilisées de manière inappropriée, des mesures disciplinaires sont susceptibles d'être prises.



Questions-réponses sur la protection des actifs de l'entreprise

- Q** Vous êtes prêt à embaucher l'employé d'un concurrent susceptible de posséder plusieurs secrets commerciaux et propriétés intellectuelles que Tronox pourrait utiliser pour développer un nouveau produit. Devez-vous consulter le service juridique pour connaître les procédures et politiques applicables au recrutement de cet individu ?
- R** Oui. Il vous est légalement interdit d'embaucher une personne et de lui demander de voler ou de transmettre à Tronox des secrets commerciaux et la propriété intellectuelle d'un ancien employeur. Le prospect peut également être soumis à une contrainte juridique imposée par son contrat de travail en cours d'effet. Avant de passer à l'embauche de cette personne, vous devez contacter le service juridique de Tronox concernant les procédures et politiques à suivre.
- Q** En effectuant des recherches dans le cadre de votre travail, vous avez découvert un nouveau mélange chimique qui produit une version de meilleure qualité et potentiellement moins chère qu'un produit populaire. Avez-vous l'obligation de divulguer la découverte ou pouvez-vous poursuivre le développement ou la vente du produit vous-même ?
- R** Étant donné que votre découverte a été effectuée en tant qu'employé de Tronox dans le cadre de votre travail au sein de la Société, à l'aide des installations et équipements de la société, la propriété intellectuelle appartient à Tronox et, en vertu de votre devoir de loyauté, vous devez divulguer ladite découverte. Toutefois, cela ne signifie pas que Tronox ne vous récompensera pas pour une telle découverte.
- Q** Votre famille dirige une petite entreprise. Pendant les journées de travail calmes, pouvez-vous utiliser les installations et le matériel professionnel Tronox pour travailler sur les projets de votre entreprise familiale, et le système informatique Tronox pour préparer les documents de l'entreprise familiale ?
- R** Non. Vos intérêts professionnels personnels ne doivent pas interférer avec votre travail chez Tronox. Vous ne devez pas non plus utiliser de matériel, d'équipement ou d'installations Tronox pour promouvoir vos propres intérêts professionnels. La manière appropriée de séparer les affaires personnelles des affaires professionnelles consiste à les considérer comme des sphères différentes afin d'éviter de violer les politiques de l'entreprise.

Garantie de l'exactitude des registres et rapports de l'entreprise

Tous nos employés et agents travaillant pour le compte de l'entreprise génèrent des registres dans le cadre de leurs tâches habituelles, et il est essentiel qu'ils ne fassent que des déclarations véridiques et exactes. Ceci s'applique non seulement aux registres Tronox, mais également aux déclarations communiquées aux agences gouvernementales, aux fournisseurs, aux clients, à la presse et au grand public. Chaque personne impliquée dans la création, la transmission ou la saisie d'informations dans les registres financiers et opérationnels de Tronox (y compris les feuilles de présence, registres commerciaux et les comptes de dépenses) est responsable et doit veiller à accomplir cette tâche de manière complète, honnête et précise.

Comment assurer l'exactitude

Pour assurer le respect de cette politique, il est important que nous nous efforcions de :

- ▢ Veiller à ce que les transactions commerciales soient dûment autorisées et que des saisies claires, complètes et exactes soient créées et consignées dans les livres comptables de Tronox conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux politiques et procédures de contrôle interne de Tronox ;
- ▢ Détailler la vraie nature de chaque transaction ou paiement dans les documents qui l'accompagnent ;
- ▢ Signaler l'existence de fonds ou d'autres actifs non divulgués ou non enregistrés ;
- ▢ Veiller à ce que tous les rapports destinés aux organismes de réglementation (y compris les rapports à déposer ou à soumettre à la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis) soient complets, équitables, exacts, compréhensibles et soumis dans les délais escomptés ;
- ▢ Coopérer lors des enquêtes ou audits de vérifications des registres financiers de Tronox ;
- ▢ Dans la mesure où des estimations et des comptes de régularisation sont nécessaires dans les rapports et registres de la Société, garantir qu'ils (i) sont étayés par la documentation appropriée et sont fondés sur des jugements de bonne foi conformes aux politiques et procédures comptables de Tronox et (ii) dans la mesure où cela est nécessaire, qu'ils ont été approuvés par la direction ;
- ▢ Veiller à ce que les paiements ne soient toujours réglés qu'à la personne ou à l'entreprise qui a effectivement fourni les biens ou services correspondants ; et
- ▢ Garantir que les contacts avec les autorités fiscales sont traités conformément aux politiques et procédures comptables de Tronox.

Vous devez soumettre des comptes de dépenses précis. La soumission d'un compte de dépenses pour des repas non consommés, des miles non parcourus, des billets d'avion non utilisés ou pour toute autre dépense non encourue constitue une déclaration malhonnête et est interdite.

Contrôles de comptabilité

Toutes les transactions doivent être correctement et précisément inscrites dans les livres et registres comptables de Tronox, conformément aux principes comptables généralement reconnus, aux contrôles internes de Tronox concernant la génération de rapports financiers et d'autres contrôles internes, ainsi qu'à toute autre politique et procédure en vigueur de la Société. Aucun compte bancaire, fonds ou actif de la société non documenté ne peut être conservé, et toutes les entrées des livres ou registres comptables de la société doivent être exactes et conformes aux politiques et procédures de Tronox. En outre, dans le cadre de vos fonctions, la responsabilité d'assurer la véracité et l'exactitude de tous les registres financiers et dossiers des organismes gouvernementaux vous incombe.

Il est interdit au personnel de Tronox assujetti au présent Code d'exercer des pressions, de manipuler, d'induire en erreur ou d'influencer de manière frauduleuse tout comptable indépendant ou certifié impliqué dans l'audit ou la révision des états financiers de Tronox, dans le but de rendre les états financiers trompeurs.

Documentation

Les fonds de l'entreprise ne peuvent être versés avec l'intention ou l'attente qu'une partie de ce paiement soit utilisée à une fin autre que celle décrite dans le document justificatif dudit paiement.

Toute documentation relative aux opérations de la société effectuées doit être conforme aux politiques, procédures et exigences en matière de génération de rapport de Tronox et de toute agence gouvernementale qualifiée assurant la surveillance ou ayant compétence en la matière. La documentation doit être exacte et conservée conformément à la loi, aux règlements ou aux instructions desdites agences gouvernementales. Il vous est strictement interdit de détruire, d'altérer ou de falsifier des documents ou des registres dans le but d'empêcher, d'entraver ou d'influencer l'enquête ou la bonne administration de toute affaire relevant de la compétence de toute entité gouvernementale.

Politique contre le blanchiment d'argent

Tronox s'engage à prévenir, détecter et signaler le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le blanchiment d'argent est le processus consistant à convertir des recettes illicites pour que les fonds semblent légitimes. Afin de protéger notre Société, vous devez agir de manière diligente pour empêcher que les produits ou services Tronox soient utilisés à des fins d'évasion dans le cadre d'un blanchiment d'argent.

Prévention de la facilitation de l'évasion fiscale

Tronox ne tolère, n'encourage ni ne soutient l'évasion fiscale et s'engage à mettre en œuvre et à appliquer des procédures visant à empêcher toute personne employée par ou agissant pour le compte de Tronox, ou agissant en son nom, de faciliter l'évasion fiscale.

Si vous détectez une activité suspecte, signalez-la rapidement à votre responsable ou au service juridique.



Rapports auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») ; Autres communications publiques

En tant que société cotée en bourse, Tronox s'engage à divulguer des informations complètes, justes, précises, compréhensibles et dans un délai raisonnable dans les rapports et documents qu'elle dépose ou soumet auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), ainsi que dans d'autres communications publiques de Tronox, conformément aux règles de la SEC, de la bourse ou aux autres règles et réglementations applicables. Pour honorer cet engagement, Tronox a adopté les mesures suivantes, entre autres : (a) conception et mise en œuvre de contrôles et procédures de communication de l'information (conformément à la substance des règles applicables de la SEC) et (b) exigence de la tenue de registres exacts et complets, interdiction des entrées fausses, des écritures trompeuses ou artificielles dans ses livres et registres comptables, ainsi que documentation et inscription complètes et entières des transactions dans les registres comptables de Tronox.

Dans le cadre de vos fonctions, vous devez vous conformer aux contrôles et procédures de communication de Tronox pour vous assurer que les informations importantes relatives à Tronox sont consignées, traitées, résumées et rapportées dans les délais escomptés conformément à toutes les règles et réglementations de la SEC et des autres lois et règlements en vigueur. Si vos tâches impliquent la communication d'informations importantes, vous serez formé pour vous conformer à ces contrôles et procédures. Afin de garantir que toutes les divulgations d'informations de la société sont exactes et en totale conformité avec les lois et réglementations applicables, lesdites divulgations ne doivent être effectuées que par des canaux spécifiquement établis. Consultez la section « Contact avec les médias » pour en savoir plus.

En plus de s'acquitter de leurs tâches et responsabilités en vertu de ces exigences, chaque haut dirigeant de la Société établira et gèrera les systèmes et procédures relatives à la génération de rapports de Tronox avec toute la prudence et la diligence voulue pour que :

- ▢ les rapports déposés auprès de la SEC ou soumis à celle-ci ainsi que d'autres communications publiques contiennent des informations complètes, justes, précises, compréhensibles et dans les délais escomptés et ne présentent sous un faux jour ni n'omettent de faits matériels ;
- ▢ les transactions commerciales soient dûment autorisées et complètement et exactement consignées dans les livres et registres de Tronox conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux politiques financières établies de Tronox ; et que
- ▢ la conservation ou la destruction des archives de la société soient conformes aux politiques établies de Tronox et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Questions-réponses sur l'exactitude des registres et des rapports

- Q** Nous n'avons pas atteint nos objectifs financiers pour le trimestre. Toutefois, la situation financière peut être améliorée en modifiant les rapports afin d'y inclure certaines ventes récentes comme si elles avaient eu lieu le mois dernier. Puisque les ventes ont bel et bien eu lieu, y a-t-il un problème avec cette pratique ?
- R** Oui. Cela constitue une fausse déclaration dans les rapports financiers et constitue une fraude pouvant entraîner des poursuites pénales, des pénalités financières ou des pertes incalculables pour Tronox en cas d'atteinte à sa réputation. Les pratiques comptables généralement acceptées doivent toujours être respectées et contrôlées au moyen de contrôles rigoureux. L'honnêteté est la meilleure des politiques.
- Q** L'un de vos clients potentiels a exprimé son souhait de passer une commande importante auprès de Tronox. Il est réticent à l'idée de fournir des informations d'identification ou des documents relatifs à son entreprise et est resté évasif lorsque vous avez proposé de visiter son exploitation. Devez-vous passer la commande sans collecter les informations demandées auprès du client potentiel ?
- R** Non. Avant de traiter avec un nouveau client, vous devez suivre la politique de Tronox afin d'engager une procédure de diligence raisonnable. Il s'agit de la politique de la société. Si un client potentiel ne souhaite pas se conformer au processus, vous devez le signaler à votre responsable ou au service juridique.

Nos responsabilités envers le grand public

Relations avec des représentants publics

Tronox respecte strictement toutes les lois anti-pots-de-vin et anti-corruption en vigueur, y compris la loi américaine relative aux pratiques de corruption internationale (Foreign Corrupt Practices Act ou « FCPA ») et la législation anti-corruption du Royaume-Uni (UK Bribery Act). Tronox interdit d'offrir quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, à des fonctionnaires de gouvernements étrangers ou à des candidats politiques étrangers afin d'engager ou de poursuivre une relation d'affaires.

Tronox a élaboré des politiques, des procédures et des contrôles internes afin de se conformer aux lois anti-pots-de-vin et anti-corruption, notamment à la diligence raisonnable des tiers en vue de réduire le risque de corruption introduit par des tiers.

Lors de relations avec des législateurs, des organismes de réglementation, des agents gouvernementaux ou d'autres fonctionnaires, des partis politiques, des fonctionnaires ou des candidats politiques, le personnel de Tronox ne doit pas :

- × adopter un comportement visant à décrocher, poursuivre ou diriger une relation d'affaires,
- × inciter indûment ces personnes ou leurs associés à prendre des mesures inappropriées ou à éviter de prendre les mesures qui s'imposent, ou autre, dans l'exercice de leurs fonctions.

En règle générale, des paiements, cadeaux ou autres objets de valeur ne doivent en aucun cas être versés à des représentants gouvernementaux. Cela est vrai même si certaines lois autorisent le personnel de Tronox à verser un paiement approprié à une représentation gouvernementale ou quasi gouvernementale étrangère afin de faciliter ou d'accélérer l'exécution d'actions administratives courantes n'impliquant pas un détournement en vue d'attribuer ou de renouveler un contrat.

Un tiers ne peut pas être utilisé pour tenter de dissimuler un dessous de table. Les fournisseurs, agents, distributeurs et partenaires commerciaux ne peuvent ni offrir ni recevoir de pot-de-vin en relation avec leur travail pour le compte de Tronox ou au nom de Tronox. Une diligence raisonnable appropriée sera exercée vis-à-vis des tiers dont on estime qu'ils présentent un risque. Les paiements et dépenses seront étroitement contrôlés et audités afin de garantir le respect de la présente disposition.

Toute dérogation à cette politique ne doit être envisagée et approuvée qu'au cas par cas et uniquement après en avoir référé au service juridique. Les demandes d'informations ou de réunions émanant d'agences gouvernementales autres que les communications de routine dans le cadre du cours normal des affaires (p. ex., les communications de routine sur la conformité des exportations) doivent être adressées au service juridique. Si votre sécurité personnelle ou votre liberté d'aller et venir est menacée et qu'un paiement est exigé, contactez le service juridique dans les plus brefs délais.

Quelles sont nos responsabilités ?

- Ne jamais offrir, promettre ou fournir quoi que ce soit de valeur (aussi minime soit-il) à un représentant officiel afin d'obtenir un avantage commercial.
- Ne jamais donner d'instructions, autoriser ou permettre à un tiers d'effectuer un paiement interdit en notre nom.
- Ne jamais effectuer de paiement à un tiers en sachant ou en ayant des raisons de croire qu'il est susceptible d'être utilisé pour fournir indûment quelque chose de valeur à un responsable gouvernemental.
- Toujours consigner tous les paiements effectués ou reçus obtenus avec la plus grande exactitude, de manière aussi détaillée que possible et dans les délais escomptés.

N'oubliez pas qu'un pot-de-vin peut prendre la forme d'argent, de cadeaux, de services ou de tout autre avantage.

Activités et contributions politiques et caritatives

Tronox s'engage à respecter toutes les lois applicables en matière de contributions politiques, y compris celles interdisant aux entreprises de verser des contributions politiques en rapport avec des élections. Il est interdit au personnel de Tronox de mener des activités politiques personnelles en utilisant le temps, les biens ou l'équipement de l'entreprise. En outre, il est interdit de faire des contributions politiques au nom de Tronox ou pour le compte de Tronox. Cela comprend non seulement des contributions directes au bénéfice des candidats, mais également d'autres activités telles que l'achat de billets pour assister à un événement politique, la fourniture de biens ou de services ou le paiement de publicités et autres dépenses de campagne. Il est interdit au personnel de Tronox d'exercer des activités de bienfaisance ou de faire une contribution caritative au nom de Tronox ou pour le compte de Tronox sans le consentement du directeur juridique et du président-directeur général. Le directeur juridique et le président-directeur général sont susceptibles de nommer un ou plusieurs responsables locaux habilités à mener une activité de bienfaisance régionale *de minimis*.

Contact avec les médias et déclarations publiques

Afin de garantir l'exactitude et la conformité pleine et entière aux lois et réglementations en vigueur, y compris au règlement FD (divulcation appropriée) de la SEC interdisant la « divulgation sélective » de toutes les informations communiquées par Tronox (y compris, sans toutefois s'y limiter, les informations relatives aux performances financières, les contrats importants et toute autre information importante pour les investisseurs, les autorités de réglementation et le grand public), Tronox exige que toutes lesdites divulgations ne soient effectuées que par l'intermédiaire de canaux spécifiquement établis. Sauf si vous y êtes expressément autorisé, il vous est interdit de discuter des affaires de la société avec des analystes en valeurs mobilières, des représentants des médias, des représentants gouvernementaux, des administrateurs de régimes de retraite ou des administrateurs de fonds similaires, ainsi que d'autres personnes extérieures.

Afin de s'assurer que les actualités publiées sur Tronox sont exactes, à jour, cohérentes et conformes aux exigences légales applicables, lesdites publications sont placées sous la responsabilité du président-directeur général de Tronox, du directeur financier, du vice-président, Communications et relations publiques de l'entreprise, et du vice-président des relations avec les investisseurs, qui exécuteront les procédures appropriées développées et appliquées par leurs soins. En règle générale, toutes les demandes de renseignements émanant des médias généralistes, spécialisés dans le commerce ou les finances doivent être adressées à ces dirigeants.

Utilisation des réseaux sociaux

Nous devons être conscients de l'impact et des conséquences imprévues susceptibles de découler de notre utilisation des réseaux sociaux. Les réseaux sociaux comprennent tous les moyens de communication ou de publication d'informations ou de contenus de quelque nature que ce soit sur Internet. Tronox encourage l'utilisation d'Internet pour promouvoir les objectifs et buts de la Société. Cependant, toute utilisation des réseaux sociaux doit être conforme à la loi, aux règles, règlements et politiques de Tronox en vigueur. Il est important de s'assurer que toutes les publications sont cohérentes avec les valeurs de Tronox. Si votre activité sur les réseaux sociaux venait à enfreindre l'une des politiques de Tronox s'appliquant à un autre forum, elle les violerait également dans le forum en ligne concerné. La publication excessive sur ou la consultation excessive de sites de réseaux sociaux pour des raisons personnelles au travail ou lors de l'utilisation d'un des systèmes de communication de Tronox n'est pas autorisée.

Plus important encore, nous ne devons jamais discuter ou divulguer d'informations à caractère confidentiel ou non publiques au grand public via les réseaux sociaux ou de quelque autre façon que ce soit. Voir la section Informations à caractère confidentiel pour en savoir plus.



Protection de l'environnement

Tronox s'engage à protéger l'environnement, à assurer le développement durable et à soutenir la responsabilité sociale. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures appropriées pour nous assurer que nos activités de fabrication, de transport et d'élimination des déchets sont compatibles avec la protection de l'environnement. Cela comprend :

- ▢ l'affectation du personnel qualifié à la gestion des programmes de contrôle de l'environnement de Tronox ;
- ▢ la coopération avec le gouvernement et des industries du secteur de la chimie pour élaborer des normes appropriées ;
- ▢ l'aménagement des installations de production pour réduire ou éliminer les rejets d'agents polluants ;
- ▢ l'information des employés et des résidents de la communauté sur toutes questions de contrôle environnemental pertinentes ;
- ▢ le recours exclusif à des entreprises sérieuses spécialisées dans l'élimination des déchets ; et
- ▢ la conformité à toutes les lois et réglementations en vigueur.

Dans le cadre de votre emploi ou de votre contrat, vous devez identifier et gérer tous les risques environnementaux et sociaux dans le respect des lois, règles, réglementations et des politiques de Tronox en vigueur en matière de développement durable.

Le respect du droit local et des coutumes locales

Tronox attend de vous que vous respectiez la loi, où que se trouvent nos exploitations. Nous nous efforçons également de respecter les coutumes et les institutions locales. Il est courant dans de nombreux pays (et souvent même légal dans ces pays) d'offrir des paiements en échange de services accélérés. Cependant, nous ne devons pas utiliser la coutume locale comme excuse pour enfreindre les lois ou politiques de l'entreprise en vigueur. Nous considérons que l'observation de la loi locale constitue le niveau de conduite minimum acceptable ; les propres normes de Tronox nous obligent souvent à aller au-delà de ce minimum légal et à mener nos affaires conformément à des normes plus strictes. Par conséquent, nous n'autorisons pas de tels paiements.

Toute personne qui se sent confrontée à un conflit

entre les politiques de Tronox et les lois ou coutumes locales doit contacter le service juridique.

N'oubliez-pas !

Dans certaines parties du monde, les coutumes locales autorisent les offres de cadeaux ou divertissements aux représentants du gouvernement.

Si vous êtes confronté à cette situation, consultez toujours votre responsable ou le service juridique pour obtenir son autorisation avant d'offrir un cadeau ou un divertissement.

Contrôles des exportations et importations

De nombreux pays, notamment les États-Unis, imposent des contrôles et/ou des interdictions sur certaines transactions internationales impliquant des exportations, des réexportations, des importations et la divulgation de données techniques à des ressortissants étrangers. Les transactions internationales comprennent le transfert ou la réception de biens, de technologies, d'informations, de données ou de logiciels pour quelque motif que ce soit et par tout moyen, y compris la transmission électronique. Les employés doivent se conformer à toutes les lois, règles et réglementations en vigueur. Avant de vous engager dans une transaction internationale, vous devez vous assurer que la transaction est conforme à toutes les lois, règles et réglementations en vigueur.

Embargos et sanctions

Diverses juridictions, notamment les États-Unis, les membres de l'Union européenne et l'Australie, maintiennent et appliquent le blocage des actifs, des sanctions économiques et des restrictions sur les transactions financières avec un grand nombre d'entités dans le monde, voire avec des pays entiers. Tronox doit se conformer pleinement à toutes les sanctions et tous les embargos économiques qui empêchent des personnes physiques ou morales de faire affaire avec certains individus, groupes, personnes morales ou pays. Si vous soupçonnez la violation d'une sanction ou d'un embargo, signalez-le rapidement au service juridique.

Questions-réponses sur les responsabilités envers le grand public

Q Un formulaire doit être soumis au gouvernement d'une juridiction spécifique demandant des informations qui ne sont pas immédiatement disponibles ou qui sont coûteuses à rassembler. Pouvez-vous fournir une estimation de chiffres vraisemblablement proches des montants réels, puisque vous pouvez raisonnablement estimer les chiffres sur la base de données facilement accessibles ?

R Non, sauf autorisation expresse de l'instance dirigeante. Tronox s'engage à fournir des rapports complets et exacts dans toutes les juridictions dans lesquelles la société opère. Vous devez respecter les politiques de la société facilitant le respect des règles et réglementations dans une juridiction donnée. Si la collecte d'informations est excessivement coûteuse, vous pouvez contacter le service juridique pour obtenir des conseils. En toutes circonstances, Tronox, ses employés et les agents travaillant pour le compte de la Société doivent agir avec honnêteté et transparence.

Q Les lois et les politiques environnementales s'appliquent-elles uniquement aux activités dites à haut risque telles que le traitement de produits chimiques dangereux ?

R Non. Des problèmes d'environnement et de développement durable se posent dans les bureaux centraux comme sur les sites de production. Les politiques d'entreprise de Tronox traitent de nos activités sur le lieu de travail, ainsi que de nos produits, de nos transactions et de nos activités professionnelles en dehors des sites de Tronox, y compris les visites de clients. Cependant, peu importe ce que nous faisons et où nous travaillons en tant qu'employés, sous-traitants ou agents Tronox, nous devons toujours travailler de manière sûre et en totale conformité avec les règles de sécurité et réglementations environnementales, les standards de l'industrie et les politiques d'entreprise de Tronox.

Éviter les conflits d'intérêts

Nous devons veiller à éviter les actions qui vont, ou simplement semblent aller à l'encontre des intérêts de Tronox. Un « conflit d'intérêts » se produit lorsque l'intérêt personnel ou privé d'une personne interfère de quelque manière que ce soit, ou même semble interférer avec les intérêts de Tronox. De tels cas peuvent inclure :

- ▢ représenter Tronox dans des transactions dans le cadre desquelles cette personne a un intérêt ;
- ▢ solliciter des faveurs personnelles auprès de personnes avec qui Tronox fait des affaires ;
- ▢ travailler ou fournir des conseils ou services de conseil à un concurrent, un fournisseur ou un client de Tronox, gérer une entreprise qui fait concurrence à Tronox ou occuper un poste qui nuit à ses obligations vis-à-vis de Tronox ;
- ▢ devenir administrateur ou dirigeant d'une société avec laquelle Tronox exerce des activités commerciales, ou a un intérêt financier dans celle-ci ; ou
- ▢ d'autres circonstances dans lesquelles la loyauté de la personne envers Tronox serait en conflit.

Ces situations, et d'autres similaires, doivent être évitées sauf approbation du service juridique ou, dans le cas des hauts dirigeants et des administrateurs, du conseil d'administration.

Les employés de Tronox ne peuvent avoir aucun intérêt financier vis-à-vis d'un client, d'un fournisseur, d'un distributeur, d'un représentant commercial ou d'un concurrent de la Société susceptible de provoquer un conflit de loyauté ou ne serait-ce que l'apparence d'un conflit de loyauté.

Les prêts de Tronox aux administrateurs et hauts dirigeants de la Société ne sont pas autorisés. Les prêts de Tronox à d'autres employés doivent être préalablement approuvés par le Conseil d'administration, son comité désigné ou son dirigeant.

En l'absence de l'approbation préalable du directeur juridique, les employés ou agents travaillant pour le compte de la Société ne peuvent ni effectuer de travaux extérieurs pour le compte de tiers ni solliciter de telles affaires dans les locaux ou sur le temps de la Société, ce qui inclut le temps rémunéré consacré à la gestion de questions personnelles. Ils ne sont pas non plus autorisés à utiliser l'équipement, les téléphones, le matériel, les ressources ou les informations exclusives de la Société pour des travaux extérieurs.

Vous devez signaler sans délai tout conflit d'intérêts réel ou potentiel à votre responsable ou au service juridique. Les hauts dirigeants et les administrateurs doivent signaler les conflits d'intérêts réels ou potentiels au président du comité de gouvernance et de nomination du conseil d'administration de Tronox. Le Comité déterminera ensuite quelles mesures, le cas échéant,

Une situation de conflit peut survenir lorsqu'un employé ou un administrateur :

- ▢ prend des mesures ou a des intérêts qui peuvent compliquer l'exercice de ses fonctions de manière objective et efficace
- ▢ reçoit, directement ou indirectement, des avantages personnels de la part de Tronox du fait de sa position au sein de Tronox (un avantage indirect pourrait être un avantage fourni à un membre de la famille)

Si vous avez des doutes sur le bien-fondé d'une transaction, consultez votre responsable ou le service juridique.

pourraient être appropriées pour y remédier.

Opportunités d'entreprise

Vous avez le devoir de défendre les intérêts légitimes de Tronox lorsque l'occasion se présente. Vous ne pouvez pas :

- ▢ profiter personnellement pour votre compte ou aider d'autres personnes à profiter à leur avantage d'une opportunité commerciale découverte grâce à l'utilisation des biens de la Société, d'informations la concernant ou de votre poste au sein de celle-ci ;
- ▢ utiliser le nom, les biens, les informations ou la position de Tronox à des fins personnelles pour obtenir un gain ou un avantage (autre que la rémunération versée par Tronox) ; ou
- ▢ rivaliser avec Tronox.

Chacun de nous doit être particulièrement attentif à la possibilité de s'approprier une opportunité d'entreprise de Tronox et, en cas d'incertitude, vous devez immédiatement consulter votre responsable ou le service juridique. Les hauts dirigeants et les administrateurs doivent immédiatement consulter le président des comités de gouvernance et de nomination. Le Comité déterminera ensuite quelles mesures, le cas échéant, pourraient être appropriées pour y remédier.

Questions-réponses sur les conflits d'intérêts

Q Votre frère vient de devenir vice-président exécutif chez l'un de nos principaux fournisseurs. Comme c'était une pure coïncidence (il a été embauché de l'extérieur), devez-vous divulguer cette relation ?

R Oui. En fonction de votre poste chez Tronox, il peut y avoir un conflit d'intérêts et vous devez divulguer le conflit à vos responsables et demander conseil à votre représentant des ressources humaines, à votre responsable ou au service juridique.

Q Vous devez rechercher un nouveau fournisseur dans le cadre d'un nouveau produit Tronox. Un membre de votre famille est propriétaire d'une entreprise pouvant devenir fournisseur. Devez-vous encourager les membres de votre famille à participer au processus d'appel d'offres lancé ?

R Non. Compte tenu de votre relation familiale, cela pourrait influencer votre décision. Il est préférable de ne pas inclure le membre de votre famille dans le processus d'appel d'offres. Tronox doit éviter l'apparence de conflit d'intérêts même si toutes les procédures appropriées étaient suivies, et même si un membre de la famille proche ne recevrait aucun avantage dans le processus d'appel d'offres.

À qui s'adresser pour toute assistance concernant le présent Code

- **Entretenez-vous avec votre responsable ou avec un responsable des ressources humaines**
- **Consultez le service juridique**
- **Utilisez la ligne d'assistance Déontologie et conformité de Tronox**

N'oubliez pas que vous pouvez toujours poser une question ou faire part de vos préoccupations en personne, par e-mail ou par téléphone. Lorsque les lois locales le permettent, vos communications resteront confidentielles ou votre anonymat sera maintenu.